



PLAN BATIMENT DURABLE
GROUPE DE TRAVAIL « LES NOUVELLES DYNAMIQUES DE RENOVATION DES LOGEMENTS »

Contribution d'ENGIE

I. IDENTIFICATION

Structure : **ENGIE**

Nom : **AGUILÉ**

Prénom : **Frédéric**

Adresse :

ENGIE
FRANCE BtoC
2 Place Samuel de Champlain
Faubourg de l'Arche
92930 PARIS La Défense Cedex

frederic.aguile@engie.com

Tél : +33(0) 1 44 22 05 94

Mob : +33 6 10 62 60 88

CONTRIBUTION PUBLIQUE



De façon plus générale, l'inscription des logements les plus dégradés dans le parcours « rénovation » et l'attribution à ces logements d'un passeport rénovation **garanti à l'ensemble des acteurs** que les travaux envisagés correspondent à la réalité de la situation énergétique du logement, qu'ils sont rentables, que les soutiens publics sont efficaces, que les travaux sont finançables par les banques et qu'ils produiront les économies escomptées.

La **Communauté Urbaine d'Arras s'est engagée la première et a mis en place en 2015 en partenariat avec ENGIE** notamment, un parcours rénovation énergétique, dont le passeport est la clé d'entrée, en s'appuyant sur l'Espace Info Energie de la collectivité et la filière des diagnostiqueurs.

L'engagement de nombreuses collectivités dans la démarche des « **Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte** » constitue une opportunité afin d'expérimenter le passeport de rénovation énergétique sur ces territoires.

Aussi, ENGIE a signé le 10 novembre 2015 avec l'Etat une convention ayant pour objectif **l'expérimentation du programme passeport rénovation** afin de mesurer l'effet incitatif du passeport sur le passage à l'acte des ménages. **Cette expérimentation couvre 9 TEPCV et environ 2 millions d'habitants.** Elle s'étend sur une durée de 2 ans à partir de début 2016 et porte sur un volume de 1000 passeports. Le choix a été fait de s'appuyer d'une part sur les **plateformes rénovation énergétique** des TEPCV concernés et, d'autre part, **sur les entreprises de travaux certifiées ou qualifiées « RGE offre globale de rénovation »**. Distinctes de l'ensemble des acteurs labellisés RGE, ces entreprises disposent d'une des qualifications suivantes : Certibat, Qualibat 8632, Eco-artisans ou Pros de la Performance Energétique maîtrisant les évaluations thermiques. Ainsi, ces entreprises formées à la réalisation d'audits énergétiques sont à même de détecter des projets de rénovation en amont, de proposer un passeport rénovation énergétique et, le cas échéant, de réaliser les travaux avec une ambition forte en termes de

performance énergétique et de qualité de réalisation.



Les artisans sont particulièrement **bien placés dans le parcours client** qui conduit aux travaux de rénovation en évitant des ruptures. Ce point majeur est de nature à contribuer fortement à une massification des passeports de rénovation.

Les Logements concernés par le passeport sont les **logements individuels** (maison ou appartement), pour lesquels la décision des travaux est généralement prise par le **propriétaire particulier**, qu'il soit occupant ou bailleur. Le financement de la démarche s'appuie sur le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie. Ainsi, **ENGIE finance chaque passeport réalisé à hauteur de 400€.**

Après analyse des résultats de cette première série d'expérimentations, **une seconde phase pourra être envisagée afin d'étendre plus largement le passeport de rénovation énergétique à d'autres territoires.**

Plus globalement, ENGIE développe également depuis plusieurs années **un partenariat innovant, TERR'INNOV**, pour co-construire et concrétiser durablement la stratégie énergétique des collectivités territoriales.

Cette démarche allie l'ensemble des compétences du Groupe ENGIE afin de contribuer à la réduction des consommations énergétiques du territoire, tout en les couvrant au maximum par la production locale d'énergie renouvelable grâce à la prise en compte des thématiques énergétiques (Mobilité, Efficacité énergétique, Production d'énergie décentralisée, Gestion des flux énergétiques). Elle **rejoint dans ses finalités l'engagement des collectivités dans les « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »**.